Autres décisions

## 7.5 **AUTRES DÉCISIONS**

## DÉCISION N° 2011-PDG-0040

## CanPX Inc.

(Approbation du modèle de partage des revenus)

Vu la décision nº 2009-PDG-0066 prononcée le 23 juin 2009 par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité») reconnaissant CanPX Inc. à titre d'agence de traitement de l'information sur les titres d'emprunt privés en vertu de l'article 170 de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec, L.R.Q., c. V-1.1 (la « décision de reconnaissance »);

Vu la condition énoncée à l'article 8 de la décision de reconnaissance en vertu de laquelle CanPX Inc. devait réviser, au plus tard le 31 décembre 2009, son modèle de partage des produits d'exploitation afin que ce partage se fasse équitablement entre tous les pourvoyeurs de données, qu'ils soient actionnaires ou non de CanPX Inc. (le « partage des revenus »);

Vu le dépôt par CanPX Inc. auprès de l'Autorité d'un modèle de partage des revenus dans les délais exigés et le dépôt de la demande d'approbation de ce modèle en date du 22 décembre 2010;

Vu le respect par CanPX Inc. de la condition imposée dans la décision de reconnaissance;

Vu la recommandation du surintendant des marchés de valeurs:

En conséquence :

L'Autorité approuve le modèle de partage des revenus.

Fait le 6 juillet 2011.

Mario Albert Président-directeur général